

PERMIS DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES LA NUIT

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de faire prendre conscience des dispositions relatives à :

- La prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique
- Les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative
- Les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et morales

A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Cette formation est obligatoire pour toute personne souhaitant vendre des boissons alcooliques dans un commerce – autre qu'un débit de boissons à consommer sur place – entre 22 heures et 8 heures.

DURÉE & COÛT

La formation s'effectue sur une durée de 7 heures.
Elle coûte 270 euros HT.

COORDONNÉES

Face à la faible demande sur le territoire national, peu de formations sont dispensées. Il vous faudra probablement aller à Paris pour suivre la formation.

UMIH FORMATION
49 AVENUE ALBERT ELISABETH
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 91 52 62